



**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PROMULGATION

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 263-2 – MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NO 263 ET NO
263-1 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

Avis public est par la présente donnée par la soussignée Directrice générale et secrétaire-trésorière que le conseil municipal du Village de Hemmingford à sa séance ordinaire du 6 septembre 2016, a adopté le règlement numéro 263-2.

Règlement modifiant les règlements no. 263 et no. 263-1 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière à Hemmingford, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné, ce 12^e jour de septembre 2016



Amélie Latendresse
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie conforme,


Amélie Latendresse
Directrice générale et secrétaire-trésorière